**Mairie de LOUBIERES**

Place de la Mairie

09000 Loubières

**Compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2016**

Présents :

Madame : ROUGE Elisabeth.

Messieurs : CALVET Didier, BELARD Denis, JEAN Daniel, COLAY Michel, MICHELON Quentin, FOLTRAN Claude.

Absentes excusées :

Mesdames : MARTY Sophie, VIGNES Fabienne, LAFON Martine, JEAN-BLAZY Fabienne.

Secrétaire de séance : BELARD Denis.

Ordre du jour :

1. Organisation de la fête du village et de l’inauguration de la salle polyvalente ;
2. Projet de constitution d’une Communauté d’agglomération ;
3. Questions diverses.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2016 : adoption à l’unanimité.

1. **Organisation de la fête du village et de l’inauguration de la salle polyvalente :**

Déroulement des cérémonies :

10h15 > monument aux morts ;

10h30 > messe ;

11h30 > inauguration de la salle polyvalente « Emile BAURES » et de la mairie :

* Invitation de tous les organismes ayant participé au financement des travaux (Etat, Région, Département, Sénateur, Députée) ;
* Invitation du chef de centre des pompiers et du commandant de gendarmerie ;
* Discours.

12h00 > apéritif concert avec la participation de Frédéric DUBOIS.

1. **Projet de constitution d’une Communauté d’agglomération :**

Madame la Préfète a notifié par arrêté concernant le projet de périmètre de fusion des Communautés de communes de Pays de Foix et du canton de Varilhes.

Celle-ci et leurs communes doivent délibérer avant le 14 août 2016.

La Communauté de communes du Pays de Foix a délibéré le 15 juin 2016.

Cette fusion comporte plusieurs points soumis à la délibération :

1. Approbation de l’ajout des compétences « politique de la ville » et « adhésion au syndicat l’Artillac » ;
2. Approbation du projet de la future communauté d’agglomération issue de la fusion des deux Communautés de communes tel qu’arrêté par madame la Préfète le 19 avril 2016 ;

Proposition du futur nom « Communauté d’agglomération Pays Foix Varilhes » et de fixer son siège à Foix ;

1. Constatation de la mise à jour de la présentation des compétences de la Communauté de communes du Pays de Foix dans la perspective de la future fusion de transformation en Communauté d’agglomération.

A titre indicatif, le futur conseil communautaire de la communauté d’agglomération sera constitué en application de la loi de 70 conseillers (1 titulaire et 1 remplaçant pour notre commune) répartis conformément aux directives de madame la Préfète.

Le conseil municipal délibère favorablement pour cette fusion à l’unanimité.

1. **Questions diverses :**

Manifestation proposée par l’Estive :

Le foyer rural a été sollicité par le biais de la fédération départementale des foyers ruraux de l’Ariège pour participer à l’organisation d’une manifestation proposée par l’Estive en mai 2017.

Il est demandé une participation financière de 200 € pour la Mairie et que le Foyer prenne en charge l’accueil et les repas des artistes et des techniciens.

Les membres du Foyer, réunis le 5 juillet 2016, ont émis un avis défavorable au sujet de cette manifestation.

Le conseil municipal prend acte de cette décision et transfère ce dossier à la commission « Culture ».

S.I.V.E :

A titre personnel, Quentin MICHELON émet son inquiétude concernant la gestion pédagogique des écoles (départ de nombreux élèves dans le privé) et de la complexité de fonctionnement pour les parents (achat de tickets repas,…).

Didier CALVET (nouveau président de SIVE) répond concernant les interrogations :

De l’enseignement :

* Départ de seulement 6 élèves / 150 de St Jean de Verges ;
* Les instituteurs doivent rendre des comptes à l’inspecteur ;
* L’association des parents d’élèves peut demander audience auprès de l’inspecteur de l’académie.
* Le Président du SIVE interpellera l’inspecteur s’il y a des problèmes pour le remplacement des enseignants.

De fonctionnement :

* Le seul agent ayant le droit de manipuler de l’argent est la secrétaire de SIVE car elle a le statut de régisseur ;
* Il est possible, si un enfant est malade, que les parents téléphonent la veille (avant 10h00 et suivant les jours d’ouverture) au SIVE pour annuler le repas.

Le secrétaire :

BELARD Denis